



École Saint-Barthélemy
Programme primaire de l'IB
Pavillon Sagard

7400, rue Sagard
Montréal, Québec H2E 2S9
Téléphone : 514-596-4858



PROCÉDURE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE AU PROGRAMME INTERNATIONAL DE L'ÉCOLE SAINT-BARTHÉLEMY POUR L'ANNÉE 2026-2027

1. Assurez-vous qu'au moins un des deux parents de l'enfant réside sur le territoire du Centre de services scolaire de Montréal à l'aide du lien suivant : [CSSDM](#)
2. Assurez-vous d'avoir en mains les documents suivants en format PDF et bien identifiés avec la dénomination demandée (au nom de l'enfant) :
 - Certificat de naissance de l'enfant¹ - (Nom_Prénom_Certificat.pdf)
 - Deux preuves de résidence² (Nom_Prénom_résidence1.pdf) et (Nom_Prénom_résidence2.pdf)
 - Annexe 1 - (Nom_Prénom_Annexe1.pdf)
 - Première communication de l'enfant³ (Nom_Prénom_communication.pdf)
 - Bulletin final de juin 2025 de l'enfant⁴ (Nom_Prénom_bulletin.pdf)
3. **Pour les enfants qui seront de la 1^{re} à la 6^e année en 2026-2027**, téléchargez l'annexe 2 et demandez au titulaire de votre enfant de la compléter et de la retourner directement à l'école à l'adresse suivante au plus tard le 17 octobre à 16 h : stbarthelemy.admission@cssdm.gouv.qc.ca
4. **Pour les enfants qui feront leur entrée au préscolaire en 2026-2027**, téléchargez l'annexe 3 et demandez à l'éducateur·trice de votre enfant de la compléter et de la retourner directement à l'école à l'adresse suivante au plus tard le 17 octobre à 16 h : stbarthelemy.admission@cssdm.gouv.qc.ca
5. Remplissez le formulaire de dépôt d'une candidature en cliquant sur le [lien déposé sur le site internet](#) de l'école. **Assurez-vous d'inscrire l'adresse courriel avec laquelle vous vous êtes connectés lors de la rencontre d'information du 24 septembre 2025 et n'oubliez pas d'y déposer tous les documents mentionnés au point 2.**

Veillez prendre note que même s'il est inscrit « *nom de l'enfant qui passera un examen d'admission* » sur le formulaire de dépôt, aucun test ne sera effectué par notre établissement. Notre processus d'admission repose sur l'analyse de la conformité des dossiers de candidatures reçus. Nous vous invitons à lire notre « Politique d'admission » pour obtenir plus d'information à ce sujet.

Nous vous rappelons que tous les candidats recevront une réponse, positive ou non, par courriel durant la semaine du 24 novembre 2025. Il est inutile de téléphoner à l'école car aucune réponse ou information quant à la conformité de la candidature ne vous sera communiquée. Merci de votre compréhension.





École Saint-Barthélemy
Programme primaire de l'IB
Pavillon Sagard

7400, rue Sagard
Montréal, Québec H2E 2S9
Téléphone : 514-596-4858



AVIS IMPORTANT

Chaque parent est tenu de s'assurer que tous les documents requis ont été déposés sur la [plateforme dédiée](#). Il est également de la responsabilité des parents de confirmer, auprès du titulaire ou de l'éducateur·trice de leur enfant, que l'annexe 2 ou 3, selon le cas, a bien été envoyée par courriel à l'adresse suivante : stbarthelemy.admission@cssdm.gouv.qc.ca .

Veillez noter qu'aucun suivi ni confirmation de réception ne sera effectué par l'école. Nous vous prions de ne pas nous contacter par téléphone ou par courriel à ce sujet. Toute candidature qui ne respecte pas cette procédure sera automatiquement rejetée, y compris celles dont les annexes 2 ou 3 auront été envoyées directement par le parent.

Nous vous remercions de votre compréhension.

¹ **Pour les enfants nés à l'étranger** : Si l'élève est né à l'étranger, vous devez fournir le certificat de naissance du pays d'origine ET l'un des quatre documents suivants, la carte de citoyenneté canadienne OU le certificat de citoyenneté OU la carte de résident permanent OU la fiche relative au droit d'établissement (IMM1000) OU la confirmation de résidence permanente (IMM5292) au nom de l'enfant

² **Première page seulement avec l'adresse de résidence clairement indiquée. Vous pouvez clavarder les informations non essentielles. Preuves de résidence acceptées** : Relevé d'emploi, permis de conduire du Québec, compte de taxe scolaire ou municipale, acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire, facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution, preuve d'assurance d'habitation, preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise, relevé de compte bancaire au Québec, relevé de carte de crédit, avis de cotisation de Revenu Québec, avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec. Veuillez prendre note que les baux sont refusés.

³ **Uniquement pour les enfants qui seront de la 1^{re} à la 6^e année en 2026-2027.**

⁴ **Uniquement pour les enfants qui seront de la 1^{re} à la 6^e année en 2026-2027.**

